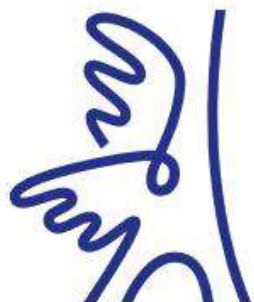




Fédération
de Paris



LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE À PARIS :

Une urgence sociale et
de santé publique

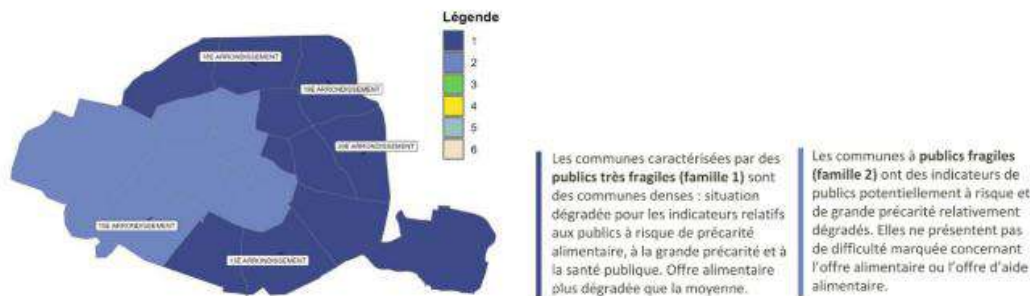


L'augmentation continue et la diversification des personnes en situation de précarité alimentaire

En France, ces quinze dernières années, **le nombre de personnes touchées par la précarité alimentaire ne cesse d'augmenter**¹. Les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire et de l'inflation ont accentué le phénomène². Cette augmentation du nombre de personnes en situation de précarité alimentaire se traduit par **une hausse de la fréquentation des dispositifs de l'aide alimentaire**. Depuis 2020, les associations estiment que la fréquentation de leurs dispositifs a augmenté de 20 % à 30 %³.

Paris est particulièrement concernée par la précarité alimentaire. **Le nombre de ménages en insécurité alimentaire dans l'agglomération parisienne est plus élevé que sur le reste du territoire** : 14,5 % pour les ménages (contre 11 % à l'échelle nationale) dont 9 % en insécurité alimentaire modérée (7 % à l'échelle nationale) et 5,5 % en insécurité alimentaire sévère (4,4 % à l'échelle nationale)⁴.

À Paris, les dispositifs d'aide alimentaire sont fréquentés aussi bien par des publics parisiens que par des personnes hébergées ailleurs en Île-de-France. Ces publics en errance résidentielle venues de différentes communes d'Île-de-France font parfois des trajets conséquents pour se procurer de la nourriture à Paris⁵.



Carte. Diagnostic de la précarité alimentaire à Paris (source : ANSA, 2023)

Les profils des publics de l'aide alimentaire ont évolué et se sont diversifiés. Les crises sanitaire et économique ont favorisé l'émergence de nouveaux profils de publics accompagnés tels que les travailleurs pauvres⁶ ou encore les retraités isolés. Dans un même temps, elles ont aggravé les situations de personnes déjà précaires tels que les étudiants, les personnes en situation irrégulière, les familles avec jeunes enfants ou encore les familles monoparentales. Aujourd'hui les associations apportent donc aussi bien une réponse indispensable à des situations d'urgence transitoires, qu'une aide durable à des ménages en situation de grande pauvreté pérenne.

Dans un même temps, le non-recours à l'aide alimentaire par les personnes en situation de précarité alimentaire est particulièrement élevé⁷. Selon le Credoc, une personne sur deux déclare n'avoir pas toujours assez à manger (16 % de la population), les deux principaux freins déclarés à la fréquentation de l'aide alimentaire seraient la gêne ou la honte, et le fait de ne pas avoir droit à l'aide alimentaire (35 % chacun). Plus encore, une personne sur cinq déclare ne pas y avoir recours faute de savoir où la trouver.

¹ IGAS, La lutte contre la précarité alimentaire. Évolution du soutien public à une politique sociale, agricole et de santé publique, décembre 2019 ; APUR, L'alimentation à Paris en 2025, 2025.

² Credoc, En forte hausse, la précarité alimentaire s'ajoute à d'autres fragilités, mai 2023 ; Sénat, Aide alimentaire : 30 millions d'euros supplémentaires votés par le Sénat, 21 novembre 2023 ; Banques Alimentaires, Enquête impact de l'inflation : les personnes accueillies à l'aide alimentaires plus durement touchées, juin 2022 ; Drees, Aide alimentaire : une fréquentation accrue des centres de distribution dans les grandes villes les plus exposées à la pauvreté début 2021, février 2022.

³ Cocolupa, Plan d'action pour la transformation de l'aide alimentaire et la lutte contre la précarité alimentaire, 2021.

⁴ ANSA, Synthèse du diagnostic de la précarité en Île de France, 2023.

⁵ ANSA, Diagnostic de la Précarité alimentaire en Île-de-France. Quelles coopérations locales pour lutter contre la précarité alimentaire ?, 2023.

⁶ Andès et Ipsos, Baromètre national des travailleurs pauvres, 2025.

L'action de la Fédération de Paris du Secours populaire français en matière d'aide alimentaire

La Fédération de Paris du Secours populaire français (SPF) est un acteur historique de l'aide alimentaire à Paris.

Les formes d'aide alimentaire déployées par la Fédération de Paris

L'aide alimentaire de la Fédération de Paris prend différentes formes : colis d'urgence, tickets services à destination des étudiants, libres-services solidaires (LSS) et distribution de cartes d'accès aux restaurants solidaires de la Ville de Paris).

Les deux LSS, implantés dans les 13^e et 18^e arrondissements, sont les épicentres de l'aide alimentaire proposée par la Fédération de Paris. Ces lieux d'accueil permettent aux personnes accompagnées par la Fédération de Paris, qui disposent d'un équipement pour cuisiner, de trouver une réponse aux besoins alimentaires dans un espace aménagé comme un supermarché. Les équipes de bénévoles assurent l'accueil des ménages bénéficiaires et la présentation des produits à chaque passage, en veillant à préserver leur liberté de choix.

Quelques chiffres-clés de l'aide alimentaire de la Fédération de Paris

Chaque année, environ 14 000 personnes bénéficient de l'aide alimentaire de la Fédération de Paris. Cela représente 2 300 passages de familles par mois.

Le financement de l'aide alimentaire à la Fédération de Paris

Pour assurer son approvisionnement en denrées alimentaires, la Fédération de Paris bénéficie notamment du programme de Soutien Européen à l'Aide Alimentaire (SEAA) financé par le Fonds Social Européen (FSE+). Ce soutien est complété par des achats partiellement couverts par le fonds Mieux Manger Pour Tous (MMPT), notamment pour les fruits et légumes.

Le reste des achats est financé sur fonds propres, grâce aux dons de particuliers et d'entreprises recueillis tout au long de l'année.

La coordination de l'aide alimentaire à Paris

Les actions de la Fédération de Paris en matière d'aide alimentaire s'inscrivent dans un environnement associatif diversifié à l'échelle du territoire parisien. Pour faciliter les échanges entre les acteurs associatifs de l'aide alimentaire à l'échelle du territoire parisien, la Ville de Paris pilote plusieurs coordinations : une coordination de l'aide alimentaire, une coordination des épiceries sociales et solidaires, ainsi que des groupes de travail thématiques.

Dans un contexte où les inégalités se creusent et où le taux de pauvreté augmente au sein de la métropole du Grand Paris plus fortement que la moyenne nationale, **la Fédération de Paris, acteur historique de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, souhaite mettre en avant plusieurs préconisations** afin de lutter efficacement contre la précarité alimentaire à Paris et d'accompagner avec dignité les publics en situation de précarité.

⁷ Crédoc, La débrouille des personnes qui ne mangent pas toujours à leur faim, septembre 2023 ; Cour des comptes, L'aide alimentaire financée par l'État et les fonds européens, juillet 2025.

1. Sécuriser l'approvisionnement de denrées alimentaires en quantité et en qualité suffisantes sur le moyen-long terme

Le volume et la qualité des denrées distribuées par les associations sont insuffisants pour répondre à l'ensemble de la demande sur le territoire parisien. Les denrées distribuées dans les LSS de la Fédération de Paris couvrent environ 12 à 13 jours d'alimentation, les passages des ménages accueillis étant espacés toutes les 3 à 6 semaines en fonction du montant du reste à vivre calculé par la Fédération de Paris. Cette situation n'est pas propre à la Fédération de Paris. De manière générale, les associations ne sont pas en mesure d'assurer 3 repas par jour aux publics de l'aide alimentaire⁸. Une étude récente de la Fédération de Paris du Secours populaire français et d'Action contre la Faim montre que près de 21% des publics de l'aide alimentaire de la Fédération de Paris restent en situation de faim modérée ou sévère⁹.

Les coûts d'approvisionnement en denrées alimentaires ont fortement augmenté pour les associations. Plusieurs facteurs expliquent cette évolution des coûts : l'inflation, la baisse des dons des grandes et moyennes surfaces (GMS), contraignant les associations à augmenter leurs achats afin de maintenir les volumes distribués¹⁰, ainsi qu'une incitation forte des pouvoirs publics à privilégier des fournisseurs engagés dans une production plus durable.

Les politiques nationales de lutte contre la précarité alimentaire assignent à l'aide alimentaire un nombre d'objectifs croissants qui conditionnent l'obtention des crédits publics par les associations (tel est le cas du programme Mieux manger pour tous par exemple)¹¹. Dans un contexte marqué par le développement des appels à projets (AAP), cette accumulation d'objectifs conditionnant l'accès aux crédits génère des contraintes supplémentaires pour les associations¹². C'est notamment le cas des objectifs consistant à garantir une quantité suffisante de denrées au public et à en améliorer la qualité nutritionnelle en favorisant une agriculture durable. Si les associations soutiennent pleinement ces orientations, leurs mises en pratique s'avèrent difficiles. Dans un contexte budgétaire fortement contraint, ces évolutions induisent une hausse importante des coûts d'approvisionnement et obligent les associations à arbitrer entre quantité et qualité.

Si la ramasse reste une source d'approvisionnement importante pour les associations, celles-ci font face à une incertitude constante quant à la quantité et la qualité des denrées rendues disponibles gratuitement. La baisse quantitative et qualitative de denrées, en raison des politiques de lutte contre le gaspillage alimentaire, a considérablement réduit les volumes et la qualité des denrées disponibles gratuitement pour les associations. Avec les pratiques de vente "anti gaspi", les dons de produits frais ont diminué, au profit de dons de produits ultra transformés ou de sucreries¹³. Or quelles que soient la qualité et la composition nutritionnelle des produits, l'avantage fiscal octroyé au donateur est le même. Plus encore, le manque de contrôle sur la qualité des dons des GMS engendre un transfert de charges vers les associations et les collectivités qui se traduit par une augmentation importante des coûts logistiques (tri des invendus, gestion des déchets, etc.)¹⁴. Par ailleurs, la faible capacité de négociation des associations quant à la qualité des produits récupérés auprès des GMS est accentuée par leur mise en concurrence pour l'accès aux ramasses, ainsi que par la présence d'intermédiaires qui proposent aux GMS de gérer la redistribution des denrées aux associations¹⁵. Si la part des dons financiers des particuliers et des entreprises dans l'approvisionnement en denrées alimentaires a augmenté, elle n'a pas permis de compenser la perte des dons en nature des distributeurs. De fait, la part des achats en denrées alimentaires des associations a augmenté¹⁶. Pour assurer l'équilibre alimentaire des denrées distribuées, les associations ont tendance à concentrer leurs achats sur les produits frais plus coûteux (laitage, viande, poisson, fruits et légumes).

⁸ Cour des comptes, L'aide alimentaire financée par l'État et les fonds européens, juillet 2025 ; Secours populaire de Paris, Entretien avec le responsable des aides matérielles, septembre 2025.

⁹ Secours Populaire de Paris et Action contre la Faim, Enquête sur le dispositif d'accueil et d'aide alimentaire de la Fédération de Paris du Secours populaire français, 2023.

¹⁰ Cour des comptes, L'aide alimentaire financée par l'État et les fonds européens, juillet 2025.

¹¹ Cour des comptes, L'aide alimentaire financée par l'État et les fonds européens, juillet 2025.

¹² Ibid.

¹³ Cour des comptes, L'aide alimentaire financée par l'État et les fonds européens, juillet 2025.

¹⁴ ADEME, Quelles solutions pour un don alimentaire de meilleure qualité ? Constats et recommandations, 2023.

¹⁵ ANSA, Synthèse du diagnostic de la précarité en Île de France, 2023.

¹⁶ Cour des comptes, L'aide alimentaire financée par l'État et les fonds européens, juillet 2025.

Recommandation

- Mener un groupe de travail au sein de la Coordination de l'aide alimentaire dans le but de constituer une coalition inter associative pour une ramasse plus exigeante sur les délais de dons, l'état des produits et leur qualité nutritionnelle.
- Inciter les commerçants locaux, via les Mairies d'arrondissement, à nouer des partenariats avec des associations locales pour réduire le gaspillage alimentaire.

Aux incertitudes liées à l'évolution des modes d'approvisionnement s'ajoutent une fragilité des financements, notamment ceux issus du SEAA FSE+ ou encore du fonds MMPT, de sorte que les associations peinent à se projeter sur le moyen-long terme. Si les financements publics jouent un rôle essentiel dans le maintien des dispositifs d'aide alimentaire, force est de constater qu'ils demeurent insuffisants au regard de l'augmentation et de la diversification des publics et donc des besoins.

Recommandation

Augmenter le fonds MMPT en 2026 et 2027 et doter le fonds d'un mécanisme de mise en lien des associations avec des producteurs de leur territoire qui font des produits sous label Egalim.



2. Adapter l'aide alimentaire aux besoins des publics

La diversification des publics touchés par la précarité alimentaire amène les associations à adapter et à diversifier leurs formes d'aide alimentaire, afin de répondre au mieux aux besoins spécifiques de chacun (épiceries solidaires, cartes d'accès aux restaurants solidaires de la Ville de Paris, tickets-services à destination des étudiants, etc.). À la Fédération de Paris, garantir à tous un accès non discriminatoire et digne à « une alimentation sûre, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante » (loi n°2018-938 du 30 octobre 2018) constitue une préoccupation centrale qui oriente notre action et l'évolution de nos dispositifs d'aide alimentaire.

Le besoin des personnes en situation de précarité alimentaire de sécuriser un mode d'approvisionnement pérenne, conjugué à une absence d'équipement de cuisine, nécessite une réponse adaptée en matière d'aide alimentaire. Tel est le cas des personnes en rue ou encore des personnes hébergées dans des hôtels ne disposant pas de cuisine. Chaque mois, la Fédération de Paris distribue à ces publics des cartes d'accès aux restaurants solidaires de la Ville de Paris. Toutefois, le nombre de cartes disponibles reste insuffisant au regard de la forte demande des personnes accompagnées par la Fédération de Paris du Secours populaire, notamment en raison de la saturation des restaurants solidaires de la Ville, et ce malgré leur augmentation ces dernières années.

📌 Recommandation

Augmenter le nombre de cartes d'accès aux restaurants solidaires de la Ville de Paris et poursuivre l'augmentation du nombre de restaurants solidaires.

Les femmes enceintes et les ménages avec un bébé ou un enfant en bas âge nécessitent également une attention particulière en lien avec le développement de l'enfant. La précarité alimentaire de l'enfant a des impacts psychologiques, sociaux et physiques¹⁷. Si le besoin est bien identifié par les associations, celles-ci rencontrent des difficultés pour s'approvisionner en denrées adaptées, telles que le lait infantile ou encore les produits d'hygiène bébé. À la Fédération de Paris, l'achat de lait infantile reste difficilement soutenable et ne permet pas d'en proposer toute l'année aux familles.

📌 Recommandation

Doter les associations de financements indexés sur l'inflation, dédiés à l'accompagnement des familles sur le plan alimentaire au cours des 1000 premiers jours de l'enfant.

¹⁷Maria Melchior & al., "Food Insecurity and Children's Mental Health: A Prospective Birth Cohort Study", Plos One, 2012 ; Unicef, Pauvreté alimentaire de l'enfant. Les conséquences de la privation nutritionnelle durant la petite enfance, 2024.

Les étudiants sont également particulièrement touchés par la précarité alimentaire. En France, 34% des étudiants sautent régulièrement des repas par manque d'argent (contre 29% de la population à l'échelle nationale) ; 46% réduisent leurs portions¹⁸. Pour répondre à leurs besoins spécifiques, la Fédération de Paris distribue mensuellement des tickets-services aux étudiants éligibles, en plus d'une carte d'accès au LSS, pour les plus précaires d'entre eux (reste à vivre de moins de 2€/jour par étudiant).

📌 Recommandation

Pérenniser et étendre le financement du dispositif de tickets-services à destination des étudiants, développer d'autres instruments favorisant l'indépendance des étudiants en matière alimentaire et renforcer l'information des étudiants sur les dispositifs d'accès aux droits et les dispositifs d'accompagnement médico-sociaux.

Concernant l'accès à l'information, une cartographie interactive répertoriant tous les sites proposant une aide dédiée aux étudiants – alimentaire, sociale, médicale, etc. – en spécifiant les conditions d'accès pourrait être réalisé et faire l'objet d'une communication par les associations étudiantes, les sites universitaires, ainsi que l'ensemble des acteurs de la solidarité¹⁹.

Les modalités de distribution de l'aide alimentaire et ses conditions d'accès varient fortement d'une association à l'autre, ce qui rend leur lisibilité difficile pour le public²⁰.

De plus, l'accès à cette aide est le plus souvent subordonné à une orientation par un travailleur social ou une structure partenaire. Or, les différentes associations d'aide alimentaire n'ont pas toutes les mêmes modalités d'accès, ce qui les rendent difficilement lisibles pour le public.

De plus, certains publics n'ont pas toujours accès à un travailleur social, tels peuvent être le cas des personnes en rue, des personnes hébergées à l'hôtel, ou encore des personnes migrantes et réfugiées primo-arrivantes²¹.

📌 Recommandation

- Lancer un groupe de travail au sein de la coordination de l'aide alimentaire sur le ciblage des publics et l'harmonisation des conditions d'accès à l'aide alimentaire.
- Mieux informer les personnes sur leurs droits à l'aide alimentaire, avec une attention particulière envers les personnes migrantes et réfugiées primo-arrivantes.

¹⁸Ifop, La précarité étudiante – quelle réalité en 2025 ?, 2025.

¹⁹Observatoire du Samu social, "Des étudiants en état de faim modérée à sévère", La Santé en action, 2025, n°. 468, p. 46 ; Guénée L. et al., Entre quête d'autonomie et recours à l'aide alimentaire francilienne, les trajectoires heurtées d'étudiantes et d'étudiants en crise (ÉtuCris), Observatoire du Samu social de Paris, septembre 2022, 211 p.

²⁰Cour des comptes, L'aide alimentaire financée par l'État et les fonds européens, juillet 2025.

²¹ANSA, Diagnostic de la précarité alimentaire en Île-de-France, 2023.

Afin d'adapter au mieux les dispositifs d'aide alimentaire, de repenser les solidarités alimentaires et leurs modalités de mise en œuvre, et de renforcer le pouvoir d'agir des publics en situation de précarité alimentaire, il est indispensable de prendre en compte leur parole. Or, à ce jour, ces publics — en particulier les plus précaires — demeurent insuffisamment associés aux réflexions portant sur l'évolution des dispositifs de lutte contre la précarité alimentaire. À la suite des recommandations du Conseil National de l'Alimentation incitant les pouvoirs publics à « créer les conditions pour la participation et l'écoute des personnes en situation de précarité », la Fédération de Paris du Secours Populaire rappelle qu'il est essentiel de développer des espaces favorisant l'expression libre et la prise en compte effective de leur parole, ainsi que de les associer davantage à l'évaluation des dispositifs d'aide alimentaire et des politiques de lutte contre la précarité alimentaire²².

➤ Recommandation

Associer davantage les publics accompagnés aux réflexions sur la lutte contre la précarité alimentaire et à l'amélioration des dispositifs d'aide alimentaire à Paris.

Le déficit de données fiables et actualisées sur la précarité alimentaire, particulièrement marqué à l'échelle locale, constitue un frein à l'amélioration des dispositifs de lutte contre la précarité alimentaire. Le Comité national de coordination de la lutte contre la précarité alimentaire (Cocolupa), le Conseil national de l'alimentation (CNA) et, plus récemment, la Cour des comptes convergent pour souligner la nécessité d'une approche à la fois plus globale et plus fine de la précarité alimentaire, permettant une meilleure caractérisation des situations et des parcours des personnes concernées²³.

Dans un avis rendu en 2022, le CNA précise notamment que les études ne doivent pas se limiter aux seules demandes d'aide alimentaire, mais s'appuyer sur une définition multidimensionnelle des impacts de la précarité alimentaire. Bien que le premier diagnostic régional en Île-de-France, publié en 2023 par l'ANSA et le Credoc²⁴, ait permis certaines avancées, notamment la création d'un indice communal de précarité alimentaire, les travaux sur la diversité des publics demeurent rares, peu actualisés ou difficilement accessibles.

➤ Recommandation

Coordonner et financer des études régulières en lien avec des partenaires du monde de la recherche, des associations et la municipalité pour mieux connaître les besoins et les usages actualisés des publics de l'aide alimentaire et des publics en situation de précarité alimentaire, afin d'en tirer les conséquences en termes de structuration de l'offre à l'échelle de la municipalité et de ses arrondissements.

Rendre accessible ces études sur une plateforme centralisée.

²² Conseil National de l'Alimentation, Prévenir et lutter contre la précarité alimentaire, avis 91, 2022.

²³ Conseil National de l'Alimentation, Prévenir et lutter contre la précarité alimentaire, avis 91, 2022 ; Cour des comptes, L'aide alimentaire financée par l'État et les fonds européens, juillet 2025.

²⁴ ANSA, Diagnostic de la précarité alimentaire en Île-de-France, 2023.

3. Renforcer la prise en charge globale des besoins des publics en situation de précarité alimentaire

La précarité alimentaire engendre un coût social et sanitaire important à l'échelle individuelle comme à l'échelle collective²⁵.

Les personnes ayant recours à l'aide alimentaire présentent plus souvent des problèmes de santé et sont plus exposées à certaines maladies telles que le diabète, des maladies cardiovasculaires ou encore l'obésité²⁶. À cela s'ajoute le phénomène de renoncement aux soins qui affecte fortement les personnes en situation de précarité²⁷.

La précarité alimentaire s'accompagne également d'une détresse psychologique (troubles du sommeil, angoisse, dépression, etc.) et d'une précarité sociale (isolement social, honte, gêne, etc.). Une étude de la Fédération de Paris du SPF et d'Action contre la faim relève que 51% des personnes répondantes affirment atteindre un niveau de détresse alarmant, nécessitant un soutien psychosocial²⁸. 42 % estiment recevoir peu de soutien social, ce qui indique des situations d'isolement alarmantes.

La précarité alimentaire impacte l'estime de soi et fragilise les dynamiques d'appartenance sociale et de construction du lien social des personnes qui y sont confrontées²⁹. Elle affecte notamment le rôle nourricier des parents qui peuvent se sentir coupable de ne pas être en capacité de subvenir au besoin de leurs enfants.

De fait, les publics de l'aide alimentaire sont souvent confrontés à plusieurs formes de précarité. À ce titre, l'aide alimentaire des associations – dont la Fédération de Paris – ne répond pas uniquement à des besoins nutritionnels : elle constitue **la première porte d'entrée vers un accompagnement social plus large** en matière d'accès aux droits, de santé, d'insertion ou encore de lutte contre l'isolement.

En ce sens, **la Fédération de Paris du SPF estime que la lutte contre l'insécurité alimentaire nécessite une mobilisation renforcée des acteurs dans les domaines social, médico-social et éducatif.**

📌 Recommandation

Renforcer les liens entre les associations de l'aide alimentaire, les acteurs de la santé, et les MDS afin de faciliter le suivi du parcours des personnes en situation de précarité. La Fédération de Paris demande que la lutte contre la précarité alimentaire soit intégrée dans les projets d'alimentation territoriaux (PAT) et le contrat de ville de Paris.

Cette recommandation qui entend favoriser la mise en place d'actions de consolidation des dispositifs existants et d'innovation en lien avec la précarité alimentaire, telles que le renforcement de l'accompagnement psychologique des personnes en situation de précarité alimentaire et des publics de l'aide alimentaire³⁰, nécessite d'être formalisée par la signature d'un Contrat Local de Santé (CLS) qui soit renouvelé régulièrement.

²⁵Secours Catholique et réseau Civism, L'injuste prix de notre alimentation, 2024.

²⁶APUR, L'alimentation à Paris, 2025 ; INSEE, La crise sanitaire a accentué la précarité des bénéficiaires de l'aide alimentaire, juin 2022 ; Santé Publique France, Alimentation et état nutritionnel des bénéficiaires de la solidarité alimentaire. Étude Abena 2011-2012 et évolution depuis 2004-2005, 2013.

²⁷ANSA, Projet Alim'Activ Agir contre la précarité alimentaire par la coordination territoriale. Diagnostic de l'aide alimentaire et des coordinations sur un territoire de l'Île-de-France, 2019.

²⁸Secours Populaire de Paris et Action contre la Faim, Enquête sur le dispositif d'accueil et d'aide alimentaire de la Fédération de Paris du Secours populaire français, 2023.

²⁹ATD Quart Monde, Se nourrir lorsque l'on est pauvre. Analyse et ressenti des personnes en situation de précarité alimentaire, Revue Quart Monde, n°25, 2014.

³⁰Recommandation formulée en partie par l'ANSA, dans sa Synthèse du Diagnostic sur la précarité alimentaire en Île de France, 2023 ; Préfet de la Région d'Île-de-France & Ville de Paris, Contrat de ville parisien 2024-2030.

Enfin, les associations font face à de nombreuses contraintes logistiques qui entravent leur capacité d'action. Le manque de locaux adaptés et de moyens de transport des denrées constitue un frein majeur à la bonne gestion de l'aide alimentaire et à la mise en œuvre des actions d'accompagnement social qui incombent aux acteurs habilités (accès aux droits, permanences santé et juridique, insertion sociale, etc.). Dans un contexte caractérisé par une demande croissante et une hausse du prix du foncier, les associations sont confrontées à un phénomène de saturation logistique.

📌 Recommandation

Accompagner les associations dans l'accès à des espaces de stockage et de vie associative pour accueillir les dispositifs d'aides aux plus démunis, à travers des démarches de mutualisation et d'intensification des usages des bâtiments publics par exemple.

4. Sensibiliser le grand public aux enjeux de lutte contre la précarité alimentaire et aux actions menées par les acteurs de la solidarité

Les personnes en situation de précarité alimentaire peuvent faire l'objet de préjugés (« jugements misérabilistes ») ou encore de stigmates³¹. Le CNA relève que « ces jugements et représentations contribueraient à la conception de réponses inadaptées aux besoins des personnes et au sentiment de perte de dignité ou de manque de considération que les personnes en situation de précarité peuvent ressentir »³². Lutter contre la précarité alimentaire et les formes de précarités qui l'accompagne suppose d'engager l'ensemble de population du territoire, pour agir sur les représentations sociales et les comportements alimentaires.

📌 Recommandation

Développer l'éducation populaire et des actions de sensibilisation auprès des jeunes élèves, du voisinage et plus largement du grand public³³.

³¹ ATD Quart Monde, Se nourrir lorsque l'on est pauvre. Analyse et ressenti des personnes en situation de précarité alimentaire, Revue Quart Monde, n°25, 2014.

³² Conseil National de l'Alimentation, Prévenir et lutter contre la précarité alimentaire, avis 91, 2022



Fédération de Paris

Nous contacter

.....

Fédération de Paris
du Secours populaire
6, passage Ramey – 75018 Paris
01 53 41 39 39

contact@secourspopparis.org
www.secourspopparis.org

.....

Pour toujours plus de solidarité à Paris,
suivez-nous sur les réseaux sociaux

 [Secourspopparis](#)

 [Secourspopparis](#)

 [Secourspopparis](#)

 [Secours populaire Paris](#)

 [Secours populaire Paris](#)

*Tout ce qui
est humain
est nôtre*